

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné l'approbation du calendrier des séances du conseil 2021, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la sus dite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 13 octobre 2020.

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

Résolution n° 2020-10-806

CONSIDÉRATION QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui débiteront à 19h30 :

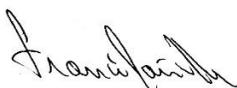
Pour la séance du conseil du budget 2022, la séance aura lieu le 13 décembre 2021 à 19 heures, suivi de la séance du conseil régulière, du 13 décembre 2021 à 19 heures 30.

Le calendrier des séances pour 2021 :

Le 11	Janvier	Le 12	Juillet
Le 8	Février	Le 9	Août
Le 8	Mars	Le 13	Septembre
Le 12	Avril	Le 12	Octobre (mardi)
Le 10	Mai	Le 8	Novembre
Le 14	Juin	Le 13	Décembre

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Donné à St-Cléophas-de-Brandon, ce 11^{ième} jour du mois de novembre deux-mille-vingt.

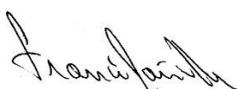


Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 11 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^{ième} jour du mois de novembre l'an deux mille-vingt.



Francine Rainville
Directrice générale, secrétaire-trésorière

